

Bruc de Signy (de)

Preuves pour les Écoles royales militaires (1778)

Procès-verbal des preuves de la noblesse de Pierre-Aimé-Jean de Bruc de Signy, agréé par le roi pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans les Écoles royales militaires.

Bretagne, 1778

Procès-verbal des preuves de la noblesse de Pierre-Aimé-Jean de Bruc de Signy, agréé par le roi pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans les Écoles royales militaires.

D'argent à une rose de gueules boutonnée d'or.

I^{er} degré, produisant – Pierre-Aimé-Jean de Bruc de Signy, 1769.

Extrait des registres de la paroisse de Sainte-Radegonde, ville et diocèse de Nantes en Bretagne, portant que **Pierre-Aimé-Jean** fils de messire Pierre-François-Sébastien de Bruc, chevalier, seigneur de Signy, lieutenant des vaisseaux du roi, et de dame Marie-Germaine Roger son épouse, naquit le 31 de juillet 1769 et fut batisé le même jour. Parain, messire Louis-Prudent-Aimé de Bruc, chevalier, seigneur des Gotronnières, et maraine dame Geneviève-Jeanne Febvrier, veuve d'écuyer Germain Laurencin. Cet extrait est signé Le Sourd de Lisle, recteur de Sainte-Radegonde, et légalisé.

II^e degré, père – Pierre-François-Sébastien de Bruc de Signy, Marie-Germaine Roger sa femme, 1759.

Contrat de mariage de messire **Pierre-François-Sébastien** de Bruc, chevalier, lieutenant des vaisseaux du roi, demeurant en la ville de Brest, évêché de Saint-Pol-de-Léon, fils de messire Pierre-Claude de Bruc, chevalier, seigneur du Cléray, et de dame Perrine Viau, accordé le 8 d'avril 1759 avec demoiselle Marie-Germaine **Roger** mineure, demeurant à Nantes, fille de feu écuyer Philippe-Vincent Roger seigneur du Plessix-Glain, de la Jarrie, de la Bazouinière, du Plessix-Tristan et



■ Source : Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Français 32089, no 45.

■ Transcription : **Amaury de la Pinsonnais** en avril 2015.

■ Publication : www.tudchentil.org, juin 2021.

autres lieux, conseiller du roi, lieutenant général de l'Amirauté de Nantes, et de dame Anne-Renée Laurencin. Ce contrat fut passé au château de la Mouchetière paroisse du Loroux-Botreau, devant Jalaber notaire du roi en la dite ville de Nantes.

Extrait des registres des batêmes de la paroisse de Valetz diocèse de Nantes, portant que Pierre-François-Sébastien, fils de messire Pierre-Claude de Bruc, chevalier, seigneur du Cléray, et de dame Perrine Viau son épouse, naquit le 5 et fut batisé le 8 d'avril 1727. Cet extrait est signé du Gart vicaire de Valetz et légalisé.

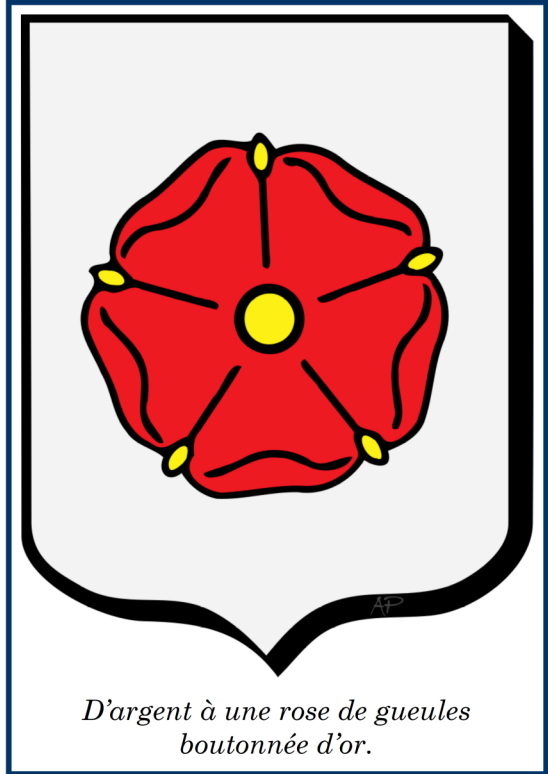
III^e degré, ayeul – Pierre-Claude de Bruc du Cléray, Perrine Viau sa femme, 1722.

Contrat de mariage de messire **Pierre-Claude** de Bruc chevalier seigneur des Gautronnières en la paroisse de la Chapelle-Heullin, évêché de Nantes, majeur, fils de messire Julien-Prudent de Bruc, chevalier, seigneur de la Vieille-Court et de Livernière, et de dame Françoise-Claude Fumée, demeurans ordinairement en leur château de Beauvais, paroisse d'Asnière, duché de Châtelleraut, évêché de Poitiers et province de Poitou, accordé le 8 de mai 1722 avec demoiselle Perrine **Viau** mineure, demeurante en la ville de Nantes, fille aînée héritière de défunt écuyer Jean Viau, seigneur de la Civeillère, et de dame Perrine de Miniac, alors femme de messire Alexandre de Lesquen, chevalier, seigneur du Plessix-Casso. Ce contrat (où il est dit que les droits de la dite future épouse en la succession du dit feu sieur de la Civeillère Viau son père, consistoient en la maison du Cléray située en la paroisse de Vallet), fut passé en la dite ville de Nantes devant Coutanceau notaire royal en la même ville.

Extrait des registres de la paroisse de Saint-Jean-Batiste en la ville de Châtelleraut, portant que Pierre-Claude fils de messire Julien-Prudent de Bruc, chevalier, seigneur de la Viellecour, et de Beauvais, et de dame Françoise-Claude Fumée son épouse, naquit le 1^{er} jour d'aoust 1696 et fut batisé le lendemain. Cet extrait est signé Joyeux curé de la dite paroisse, et légalisé.

IV^e degré, bisayeul – Julien-Prudent de Bruc de la Viellecour, Françoise-Claude Fumée, sa femme, 1692.

Contrat de mariage de messire **Julien-Prudent** de Bruc, chevalier, capitaine au régiment de Champagne, demeurant ordinairement à la Viellecourt,



paroisse de Guéméné en Bretagne, accordé le 11 de mars 1692 avec demoiselle Françoise-Claude **Fumée**, assistée de Claude Fumée, chevalier, seigneur de Lignières, conseiller du roi en ses Conseils, sénéchal de Robecourte, président-lieutenant-général civil et criminel en la ville et duché de Châtelleraut et pays châtelleraudois en Poitou son père. Ce contrat (où il est dit que le dit seigneur de Bruc futur époux n'avoit pas encore rapporté un consentement formel et précis des seigneur et dame ses père et mère au présent mariage) fut passé en la dite ville de Châtelleraut devant Jehan notaire royal en la même ville.

Extrait des registres de la paroisse de Notre-Dame, ville et évêché de Nantes, portant que messire Julien-Prudent de Bruc, chevalier, seigneur de la Vieillecour, de Livernière, etc, âgé de soixante ans, mourut le 8 de septembre 1727 et fut inhumé le lendemain dans son enfeu en la dite église paroissiale de Notre-Dame. Cet extrait est signé de la Grange chanoine recteur de Notre-Dame, et légalisé.

Transaction faite le 12 de janvier 1702 entre messire Julien-Prudent de Bruc, chevalier, seigneur de Beauvais, fils aîné héritier principal et noble de défunt messire Sébastien du Bruc chevalier, seigneur de la Vieillecour, de Livernière, etc, messires Christophe et Claude Bruc ses frères puînés d'une part, et dame Martine Blauf leur mère, veuve dudit messire Sébastien de Bruc, d'autre part, au sujet de la demande qu'elle faisoit de sa part des acquêts faits pendant sa communauté avec le dit feu seigneur de Bruc son mari. Cet acte passé en la maison seigneuriale de la Vieillecour, paroisse de Guéméné-Peinfault, évêché de Nantes, fut reçu par J. Lizé, notaire de la châtellenie de Bruc en guéméné.

Contrat de mariage de puissant seigneur messire Sébastien de Bruc, chevalier seigneur de la Velhecour, Guilhier, la Porte et autres lieux, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers entretenue pour le service du roi, « d'âge parfait », originaire de Bretagne où ses « places » susdites étoient situées, étant alors en la province d'Auvergne « pour le fait de sa charge », fils et héritier de feu puissant seigneur messire François du Bruc, chevalier, seigneur desdites « places », et de dame Prudence Conclude (c'est de Complude), accordé le 21 d'octobre 1662 avec demoiselle Martine Blauf, âgée d'environ vingt ans, fille légitime d'honorable homme maître Julien Blauf bourgeois habitant de la ville d'Issoire en Bas-Auvergne et de feu demoiselle Claude Prat. En faveur du quel mariage le père de la dite Martine lui constitue en dot la somme de dix-huit mille livres pour tous biens paternels et maternels, et noble Pierre Blauf sieur de Montfort son fils, frère germain de la même Martine, lui donne celle de 10 000 livres. Ce contrat fut passé en la dite ville d'Issoire devant Verssepuis notaire royal en la même ville.

Arrêt de la Chambre établie pour le roi pour la réformation de la noblesse du pays et duché de Bretagne, rendu à Rennes le 24 de janvier 1671, par lequel messire Sébastien de Bruc, chevalier, seigneur de la Vieillecour, premier capitaine et major commandant le régiment des chevaux-légers de la Rablière, de Bruc, demeurant à la Vieillecour, paroisse de Guéméné, évêché

et ressort de Nantes, fils aîné de feu messire François de Bruc, chevalier, seigneur de Guilliers, et de dame Prudence de Complude sa femme, ensemble ses descendants en légitime mariage, sont déclarés nobles et issus d'ancienne extraction noble, il est permis au dit Sébastien de prendre les qualités d'écuyer et de chevalier, et il est ordonné que son nom sera employé au catalogue des nobles de la sénéchaussée de Nantes. Cet arrêt est produit par expédition signée (vers mil sept cent soixante douze) Denos (greffier en chef civil du Parlement de Bretagne).

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité commissaire du roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves des Écoles royales militaires, chevalier-grand-croix honoraire de l'ordre royal des saint Maurice et Lazare de Sardaigne,

Certifions au roi que **Pierre-Aimé-Jean de Bruc de Signy** a la noblesse requise pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans les Écoles royales militaires, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ce procès-verbal que nous avons dressé et signé à Paris le vingt-huitième jour du mois de novembre de l'an mil sept cent soixante-dix-huit.

[Signé] d'Hozier de Sérigny